

**CAP / BEP**

**PLATRERIE / PLATRE & PREFABRIQUES**

**DOSSIER ARCHITECTE**

**8 feuilles**

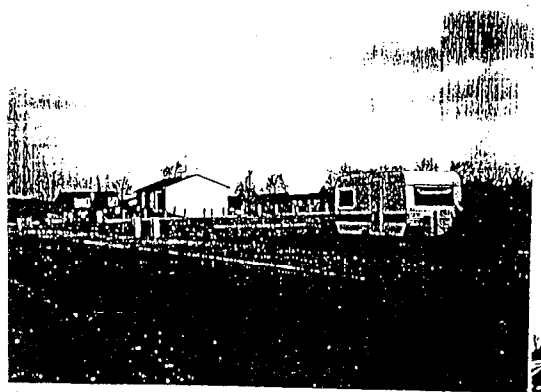


PHOTO 4

DOCUMENT  
PHOTOGRAPHIQUE



PHOTO 2



PHOTO 3

Présentation, perspective, photos	D A 1 / 8
Plans :cadastral ,de situation, de masse, façades	D A 2 / 8
Plan du rez-de-chaussée T 3	D A 3 / 8
Plan du rez-de-chaussée T 4	D A 4 / 8
Coupes D D – E E – F F du T 3	D A 5 / 8
Cahier des clauses techniques particulières	D A 6 / 8
«	D A 7 / 8
«	D A 8 / 8

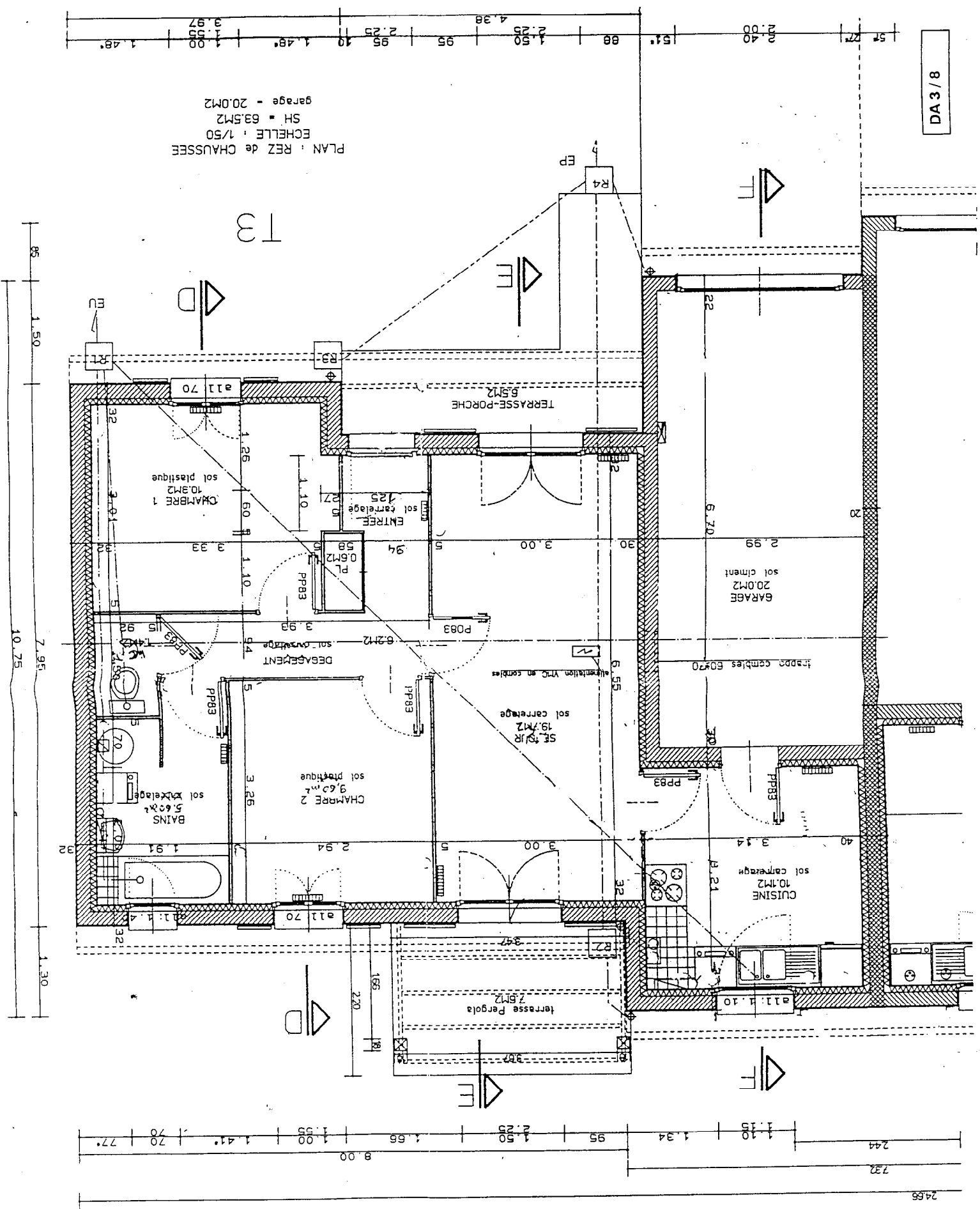
<b>AC 86 COMMUNE DE GOUE</b>	
Construction de 4 Logements	
<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>	
date : mars 1988	dessiné par : C.P.
IP : 100 100 - architectes dplg 86000 poitiers tél: 01 47 33 22 22 fax: 01 47 33 22 22	

<b>. GROUPEMENT INTERACADEMIQUE 2</b>	<b>Session 2000</b>
Examen : <b>CAP/BEP</b> Plâtrerie plâtres et préfabriqués Durée : Coef :	
Epreuve : Ecrit <b>EP 1 A &amp; EP 2 ( BEP )</b> Dossier architecte Feuille DA1/8	

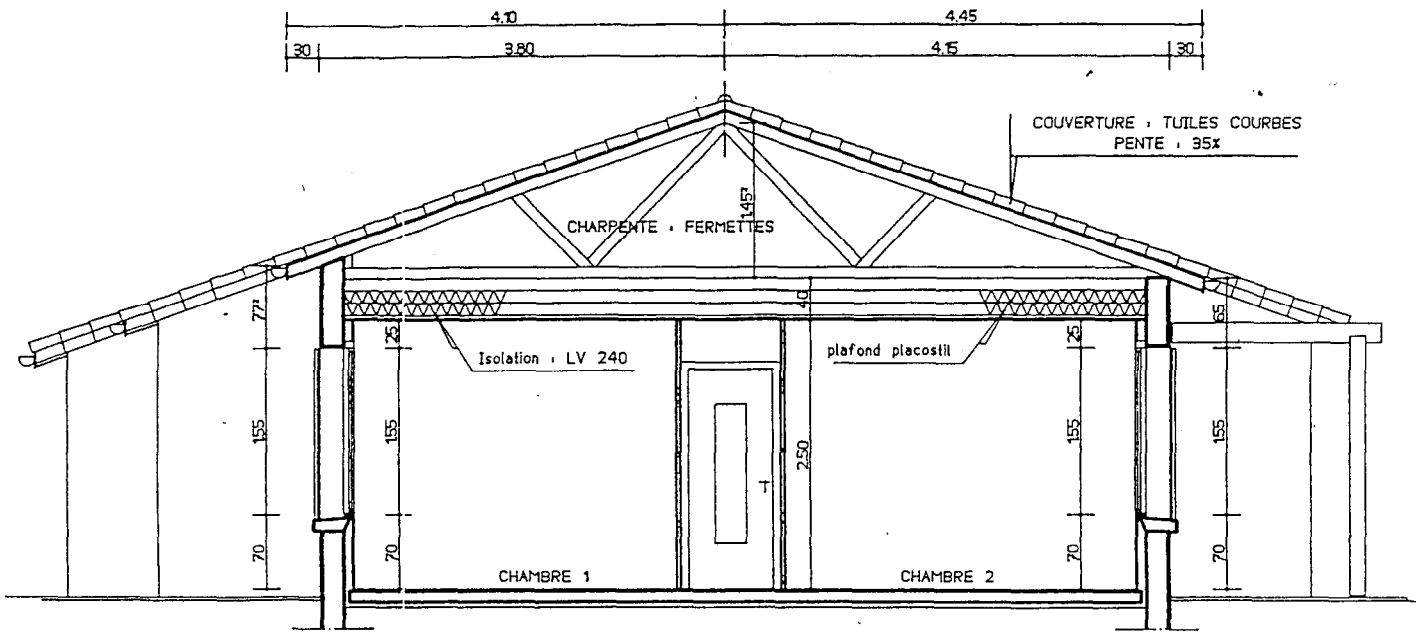


PLAN : REZ de CHAUSSEE  
ECHELLE : 1/50  
SH = 63.5M2  
garage = 20.0M2

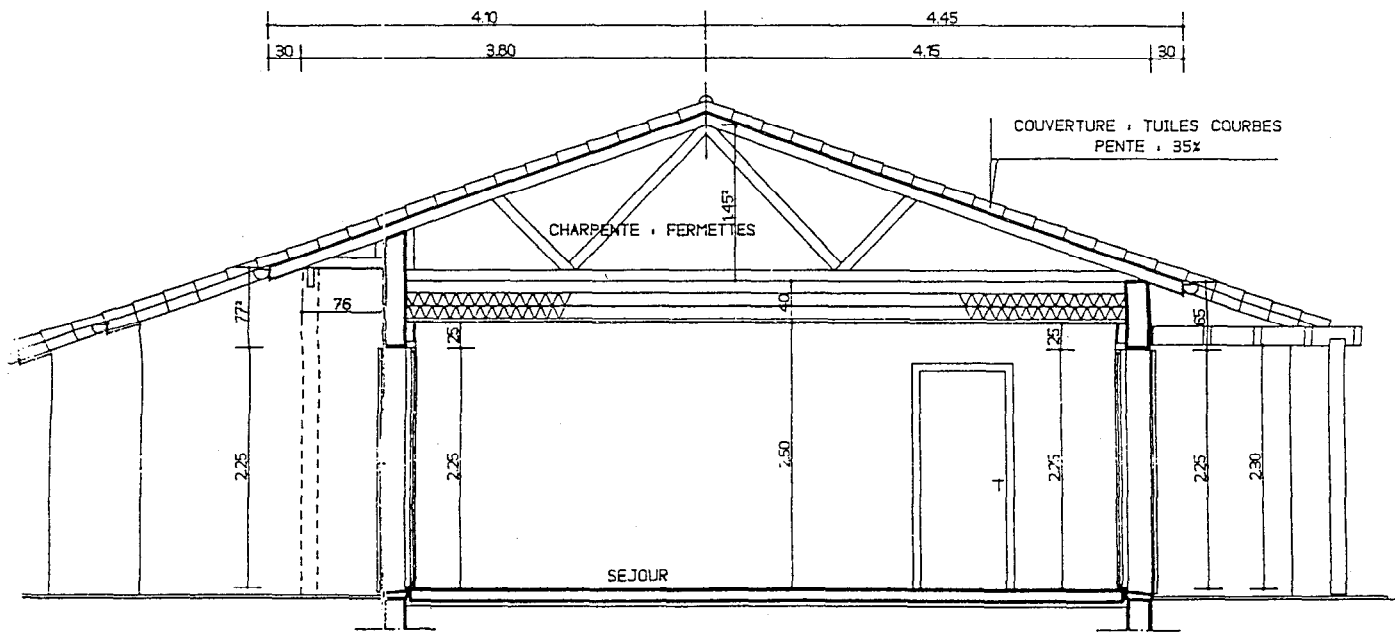
T3



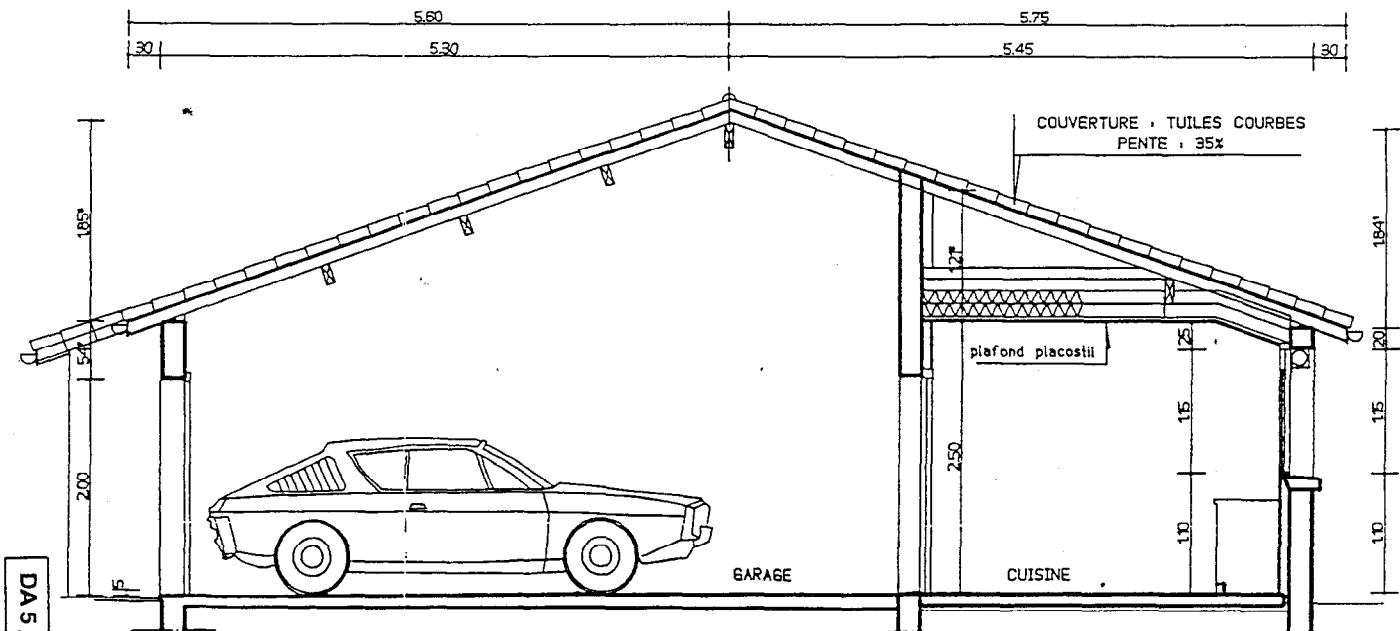




COUPE DD T3  
ECHELLE : 1/50



COUPE EE T3  
ECHELLE : 1/50



COUPE FF T3  
ECHELLE : 1/50

DAS/8

# CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS

## C.C.T.P. – DEVIS DESCRIPTIF

### LOT N°6 – PLATRERIE/ PLATRES PREFABRIQUES

MARS 1998 – 1

#### 1.1 DESCRIPTIF TRAVAUX DE PLATRE SEC

*Type de pavillons : 1 T3 R de C  
3 T4 R de C*

Les ouvrages du présent lot, suivant localisation, concernent :

- les plafonds en plaques de plâtre sous charpente type fermette
- les trappes de visite aux plafonds
- l'isolation des plafonds
- les doublages thermiques en périphérie extérieure,
- les doublages séparatifs de pavillons" thermo / acoustique ",,
- les cloisonnements de répartition en plaques de plâtre sur ossature métallique, ou en briques enduites au plâtre lissé
- les doublages en panneaux de complexe isolant ou en briques enduites au plâtre lissé

#### 1.1.1. PLAFONDS C.F. ¼ d'heures PLACOSTIL

Les plafonds seront réalisés selon le système « placostil » et constitués de la façon suivante :

- L'ossature en fourrure F. 530 ou S 47 sera disposée à 0,60 m maximum d'entraxes , elle sera suspendue aux fermettes par suspentes métalliques C, L ou M.
- L'écartement des suspentes ne pourra pas dépasser 1,30 m
- Les plaques de plâtre BA 13 NF seront fixées perpendiculairement à l'ossature.
- Les joints seront traités avec bandes et enduits suivant la technique et avec les produits compatibles.
- La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations des fabricants de plaques de plâtre.

#### 1.1.1.1. Plafonds constitués par

- Ossature métallique F 530 ou S 47 et suspentes
- une plaque plâtre BA 13 ,visée,

pose horizontale sous fermettes

## 1.1.2 ISOLATION DU PLAFOND

D'une épaisseur de 240 mm cette isolation sera obtenue sous fermette:

**SOIT par isolation thermique monocouche** de 240 mm type feutre bâtiment IBR revêtu d'un kraft bitumé pare vapeur  
OU

- **SOIT par isolation thermique à couches croisées** de 120 mm laine de verre ou similaire avec couche pare vapeur à la partie intérieure pour la couche inférieure et nue pour la couche supérieure,

Localisation suivant les plans : T3 et T4 : plafonds horizontaux sous fermette

### 1.1.2. doublages isolants thermiques

Les doublages des murs seront réalisés :

**SOIT en panneaux de complexe isolant de mur,**

type P.M.I. standard , d'épaisseur 10 + 80 collé au liant colle,

- protection en pied par feutre bitumé ou polyane
- les joints seront traités selon la technique et avec les produits pour bandes et enduits, façon d'angles rentrants et sortants.
- La mise en œuvre sera conforme aux conditions d'emploi des complexes d'isolation thermique intérieurs

**SOIT en plaques de plâtre BA 13 sur ossature métallique F 530 ou S 47 CR 2**

- avec isolation en PRB de 80 mm semi rigide,

Localisation : suivant plan T3 et T4 : doublages murs périphériques R de C.

## 1.14. cloisonnement de distributions

Les cloisons de distribution seront réalisées

**-soit en panneaux alvéolés CF OH 15**

comprenant :

- des assemblages réalisés avec accessoires en bois et en éléments d'agglomérés de bois de masse spécifique au moins égale à 650kg/m<sup>3</sup> et de caractéristiques équivalentes à celles du label CTBP ou en accessoires métalliques type TECHNOPAN
- les pieds de cloison au droit des pièces humides protégés par un rail plastique
- des renforts en bois incorporés dans les panneaux lors du montage au droit des appareils sanitaires ou appareillages spéciaux
- les joints entre éléments seront traités avec les produits compatibles bandes et enduits en accord avec l'avis technique
- la mise en œuvre sera conforme à l'avis technique n°9/80201 à l'additif n°9/82286 et aux recommandations des fabricants
- les huisseries seront posées à l'avancement des ouvrages
  
- **soit en carreaux de plâtre de 60x50x5**
- standard pour les pièces sèches
- hydro pour les pièces humides
  
- **soit en briques plâtrières enduites 2 faces au plâtre allégé**  
protection des pieds de cloison pour les pièces humides,

Localisation : suivant plans T3 et T4 : ensemble de cloisons de distribution cotées 0,05m

## **1.1.5. DOUBLAGES ISOLANTS THERMIQUES ET ACCOUSTIQUES**

Doublage par complexe d'isolation thermique en panneaux de laine de roche volcanique haute densité, collés sur plaques de plâtre cartonnées avec interposition de pare vapeur type PLACOLAINE ou de qualité équivalente

Mise en œuvre sur murs neufs selon les prescriptions du fabricant, conformément « aux conditions générales d'emploi et de mise en œuvre des complexes d'isolations thermiques et phoniques intérieurs de plaques de plâtre isolantes » cahier du CSTB mars 1980 n°1637 , dans le cas d'isolation phonique pour mur mitoyen ou pavillon accolé.

- collage sur supports sains au liant colle avec primaire d'accrochage sur PLACOLAINE ou bande de liant colle avant plots
- protection en pied par feutre bitumé ou polyane dépassant après relevé le niveau du sol fini d'au moins 2 cm
- ajustage en rives contre les menuiseries
- planimétrie générale ne faisant pas apparaître un écart supérieur à 5mm, sous une règle de 2.00 m appliquées sur une plaque en tout sens
- traitement des joints ( bandes et enduits ) suivant la technique et avec les produits pour cloisons sèches
- mise en œuvre conforme aux conditions d'emploi de complexes d'isolations thermiques intérieurs et aux recommandations du fabricant.

PLACOLAINE P. L. N. 80 + 10

Localisation suivant plans T 3 R de C et T 4 R de C

- doublages des parois des murs de cuisines des pavillons accolés, sur les deux faces, doublage isolant thermo / acoustique type PLACOLAINE, à effectuer jusqu'au bois de charpente, hauteur moyenne de 3,40 m

## **2.1. DESCRIPTIF TRAVAUX DE PLATRE HUMIDE**

### **2.1.1. JAMBAGES DE TABLETTE DE TRAVAIL**

- briquetage en briques plâtrières de 40x25x5 hourdées au plâtre
- enduit au plâtre allégé sur toutes les faces vues
- arêtes verticales avec baguettes d'angles
- arêtes horizontales dressées au plâtre dit « fort »

Localisation : suivant plan cuisine T3 R de C et T 4 R de C.

**CLOISON DE DISTRIBUTION** en briques plâtrières enduites 2 faces au plâtre allégé